

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL 1 INITIAL

La formation de sauveteur secouriste du travail initial fait partie des formations dites obligatoires pour les entreprises. La durée de validité du certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » SST est de 24 mois. En effet, la présence d'un sauveteur-secouriste est obligatoire dans les ateliers où des travaux dangereux sont effectués ainsi que sur les chantiers dangereux où travaillent moins de 20 personnes pendant plus de 15 jours. Les sauveteurs-secouristes du travail doivent représenter 10 à 15 % des effectifs du chantier ou de l'atelier. Cette formation permettra aux participants qui valident la formation d'obtenir leur certificat de sauveteur secouriste du travail.

PUBLIC :

Tout salarié peut devenir secouriste du travail sans prérequis particulier

DURÉE : 14 heures (2 jours)

OBJECTIFS GENERAUX :

Au titre des articles Lp.261-1 et Lp.261.3, « l'employeur a tout intérêt à disposer dans son entreprise, quel que soit l'effectif et l'activité, d'au moins une personne formée au sauvetage secourisme du travail »

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Avoir les bons réflexes et les attitudes adéquates en cas d'accident

Acquérir les connaissances suffisantes pour faire face à la panique devant une situation d'urgence

Connaître l'importance des comportements à adopter selon les différents contextes (saignement, étouffement, perte de connaissance...)

SUIVI DE L'EXECUTION ET EVALUATION DES RESULTATS

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants

Une évaluation de validation sera réalisée en utilisant les critères définis par l'INRS

Un certificat SST sera délivré aux participants ayant obtenu une évaluation favorable

PROGRAMME

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Secourir la (les) victime(s)

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

RESSOURCES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate

De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide

Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation

Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.

Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus

Les Formations du Groupe Atout Plus sont réalisées par sa filiale la SARL ATOUT BUSINESS référencée DFPC : N°988/0532/16R. Cet enregistrement ne vaut pas agrément du Gouvernement Calédonien.